

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 25 septembre, à 20H45, le Conseil Municipal de la Commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire de la Commune.

Date de convocation : 19 septembre 2018.

Présents (15) : Didier Geslin, Anne Fréhel, Rémi Desplantes, Anne Canaud, Raymond Proux, Francine Beaumelle, Jocelyne Marie, Guy Scherrer, Catherine Fillon, Ludivine Denfert, Aurélie Philippeaux, Alain Bouvet, Michel Rougier, Christine Kubicek, Yann Juin.

Absents représentés (2) : Sylvie Sauvignon par Jocelyne Marie, Philippe Michel par Rémi Desplantes.

Absent non représenté (1) : Eric Nicol.

Secrétaire de séance : Anne Fréhel.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h45, il demande si quelqu'un s'oppose à ce que Madame Anne Fréhel soit Secrétaire de séance, pas d'opposition.

#### **Approbation du Procès-Verbal du 27 juin 2018.**

Monsieur le Maire retrace les délibérations adoptées, puis demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

Monsieur Alain Bouvet souhaite apporter quelques corrections, qui sont aussitôt modifiées.

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal, celui-ci est adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

#### **2018 – 01/09 – DM1 Budget principal de la Commune**

Rapporteur : Didier Geslin

Section de fonctionnement

Article /Chapitre	Montant
60632 (11)	- 0,72 €
002 (002)	+ 0,72 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (17 voix pour), cette DM1 Budget principal de la Commune.

**2018 – 02/09 – Convention de mise à disposition d'un agent avec la mairie de Charron – Autorisation de signature**

Rapporteur : Didier Geslin

Vu l'avis de la Commission "Affaires générales, Personnel, Communication" du 19 septembre 2018, La commune de Charron va recruter Madame Sandrine Martignon à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Pour pallier au départ de l'agent que Madame Sandrine Martignon va remplacer, la commune de Charron demande à la commune d'Esnandes de mettre à sa disposition, Madame Martignon, 2 jours et demi par semaine, du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 octobre 2018.

Une convention entre les 2 communes décrit les modalités de cette disposition : rémunération, montant du remboursement, jours de disposition, ...

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (17 voix pour) cette délibération et autorisent monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y afférent.

**2018 – 03/09 – Lotissement Les Jardins de la Prée – Dénomination de la rue**

Rapporteur : Rémi Desplantes

Vu l'avis de la Commission "Urbanisme, développement économique, PAPI – PPRL" du 18 septembre 2018, Considérant que le lotissement "Jardin de la Prée" est commencé, il est souhaitable de dénommer dès à présent la rue de ce lotissement. C'est la raison pour laquelle, le lotisseur demande à la collectivité de faire des propositions. Monsieur le Maire, en accord avec la commission compétente, propose le nom de rue suivant : rue des Roses Trémières

Après avoir entendu les propositions de chacun, le Conseil Municipal propose le nom de rue suivant pour le lotissement "Jardin de la Prée" : rue des fours à sel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (12 pour/ 5 abstentions) cette délibération.

**2018 – 04/09 – Demande de subvention : Parking rue des Burelles**

Rapporteur : Raymond Proux

**Délibération annulée**

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé, "nous allons passer aux questions diverses".

Questions diverses :

- 1) Projet de lotissement du Pas des Roches
- 2) Site archéologique du Clos de la Jalousie
- 3) Site internet - bulletins municipaux
- 4) Courriers et interventions relatives à l'élagage de haies et au stationnement de riverains
- 5) Jumelage
- 6) Football
- 7) City stade-processus de décision
- 8) Information sur les affaires judiciaires en cours et décisions
- 9) Cimetière
- 10) Intersection D10-D106 et motion relative

Monsieur le maire déclare que s'il n'y a plus d'autres questions diverses à traiter, il lève la séance à 22h50.

Fait à Esnandes,  
Le 27 septembre 2018,  
Le Maire,  
Didier Geslin

